

**A25, A26 Bama Power Protector**

Version 1.0  
Date de révision 06.05.2015

Date d'impression 06.05.2015  
Spécification Numéro: 350000026999  
Formule ou numéro de version:  
30000000000000000018769.001

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur de produit** : A25, A26 Bama Power Protector

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange** : Produits lustrant et mélanges de cires

**Utilisations déconseillées** : Aucun(e) à notre connaissance.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** : S.C. Johnson Bama AG  
Bernstrasse 55  
CH-8952 Schlieren

**Téléphone** : + 41 (0) 56 464 60 70

**Adresse e-mail** : SDSBama@scj.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence** : CH Tox Center  
Tel: 145 (24h Service)

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 avec la table de corrélation pour 67/548/CEE ou 1999/45/CE (Annexe VII de CLP)

Classification dangereuse	Catégorie de danger	Identification des dangers
Aérosol	Catégorie 1	Aérosol extrêmement inflammable.
Irritation cutanée	Catégorie 2	Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire	Catégorie 2A	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

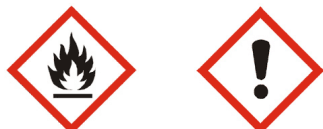
Étiquetage en conformité avec le Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)

**Symboles de danger**

**A25, A26 Bama Power Protector**

Version 1.0  
Date de révision 06.05.2015

Date d'impression 06.05.2015  
Spécification Numéro: 350000026999  
Formule ou numéro de version:  
3000000000000000018769.001



**Mention d'avertissement**  
Danger

**Mentions de danger**

(H222) Aérosol extrêmement inflammable.  
(H229) Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
(H315) Provoque une irritation cutanée.  
(H319) Provoque une sévère irritation des yeux.  
(H336) Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
(H412) Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

(P101) En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
(P102) Tenir hors de portée des enfants.  
(P312) Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
(P305 + P351 + P338) EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
(P410 + P412) Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.  
(P210) Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
(P211) Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
(P251) Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
(P261) Éviter de respirer les aérosols.  
(P264) Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
(P271) Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

**2.3 Autres dangers** : Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle.

---

**3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

**A25, A26 Bama Power Protector**

Version 1.0  
Date de révision 06.05.2015

Date d'impression 06.05.2015  
Spécification Numéro: 350000026999  
Formule ou numéro de version:  
30000000000000018769.001

Nom Chimique	No.-CAS/EC No	Reg. No	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids
alcool isopropylique	67-63-0/200-661-7	-	Liquides inflammables Catégorie 2 H225 Irritation oculaire Catégorie 2 H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 H336 Toxicité aiguë Catégorie 4 H332	>= 20.00 - < 30.00
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0/927-510-4	-	Danger par aspiration Catégorie 1 H304 Liquides inflammables Catégorie 2 H225 Irritation cutanée Catégorie 2 H315 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 H336 Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2 H411	>= 20.00 - < 30.00
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9/927-241-2	-	Danger par aspiration Catégorie 1 H304 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 H336 Liquides inflammables Catégorie 3 H226 Toxicité chronique pour le	>= 10.00 - < 20.00

**A25, A26 Bama Power Protector**

Version 1.0  
Date de révision 06.05.2015

Date d'impression 06.05.2015  
Spécification Numéro: 350000026999  
Formule ou numéro de version:  
300000000000000018769.001

			milieu aquatique Catégorie 3 H412	
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	90622-58-5/920- 901-0	-	Danger par aspiration Catégorie 1 H304	>= 1.00 - < 5.00
n-hexane	110-54-3/203-777- 6	-	Liquides inflammables Catégorie 2 H225 Irritation cutanée Catégorie 2 H315 Toxicité pour la reproduction Catégorie 2 H361f Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 H336 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 2 H373 Danger par aspiration Catégorie 1 H304 Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2 H411	>= 1.00 - < 5.00

Substance VLEP				
isobutane	75-28-5/200-857-2	01-2119485395-27	Gaz inflammables Catégorie 1 H220 Gaz sous pression H280	>= 10.00 - < 20.00
propane	74-98-6/200-827-9	01-2119486944-21	Gaz inflammables Catégorie 1 H220 Gaz sous pression	>= 5.00 - < 10.00

**A25, A26 Bama Power Protector**

Version 1.0  
Date de révision 06.05.2015

Date d'impression 06.05.2015  
Spécification Numéro: 350000026999  
Formule ou numéro de version:  
30000000000000000018769.001

			H280	
acétate de n-butyle	123-86-4/204-658-1	-	Liquides inflammables Catégorie 3 H226 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 H336	>= 1.00 - < 5.00

**Informations supplémentaires**

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**4. PREMIERS SECOURS**

**4.1 Description des premiers secours**

- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
En cas de troubles respiratoires, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Ingestion : Ne PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Yeux : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Effet sur la peau : Provoque une irritation de la peau.  
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

**A25, A26 Bama Power Protector**

Version 1.0  
Date de révision 06.05.2015

Date d'impression 06.05.2015  
Spécification Numéro: 350000026999  
Formule ou numéro de version:  
3000000000000000018769.001

- Inhalation : Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle.  
Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.  
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Ingestion : Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.  
Peut provoquer des douleurs abdominales.  
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi  
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

---

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 Moyens d'extinction**

- Approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Inapproprié : Jet d'eau à grand débit

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

- 5.3 Conseils aux pompiers** : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

---

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Enlever toute source d'ignition.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**A25, A26 Bama Power Protector**

Version 1.0  
Date de révision 06.05.2015

Date d'impression 06.05.2015  
Spécification Numéro: 350000026999  
Formule ou numéro de version:  
30000000000000018769.001

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Si l'aérosol est endommagé:  
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.  
Endiguer les renversements considérables.  
Utiliser du matériel anti-étincelant seulement.

**6.4 Référence à d'autres sections** : Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Pour les considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

---

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Porter un équipement de protection individuel.  
Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.  
Ne pas percer.  
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** : Défense de fumer.  
Entreposer dans un endroit frais.  
Ne pas congeler.  
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.  
Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Température maximum de stockage:  
Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**A25, A26 Bama Power Protector**

Version 1.0  
Date de révision 06.05.2015

Date d'impression 06.05.2015  
Spécification Numéro: 350000026999  
Formule ou numéro de version:  
30000000000000000018769.001

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)  
Produits lustrant et mélanges de cires

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs Limites d'Exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	mg/m3	ppm	Type d'exposition	Liste
alcool isopropylique	67-63-0	500 mg/m3	200 ppm		CH_TWAS
		1,000 mg/m3	400 ppm		CH_STEL
isobutane	75-28-5	1,900 mg/m3	800 ppm		CH_TWAS
		7,200 mg/m3	3,200 ppm		CH_STEL
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	300 mg/m3	50 ppm		CH_TWAS
		600 mg/m3	100 ppm		CH_STEL
propane	74-98-6	1,800 mg/m3	1,000 ppm		CH_TWAS
		7,200 mg/m3	4,000 ppm		CH_STEL
acétate de n-butyle	123-86-4	480 mg/m3	100 ppm		CH_TWAS
		960 mg/m3	200 ppm		CH_STEL
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	300 mg/m3	50 ppm		CH_TWAS
		600 mg/m3	100 ppm		CH_STEL
n-hexane	110-54-3	180 mg/m3	50 ppm		CH_TWAS
		1,440 mg/m3	400 ppm		CH_STEL

Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la



**A25, A26 Bama Power Protector**

Version 1.0  
Date de révision 06.05.2015

Date d'impression 06.05.2015  
Spécification Numéro: 350000026999  
Formule ou numéro de version:  
30000000000000000018769.001

Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.  
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

- Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Contrôles de l'exposition de l'environnement : Voir section 6.

---

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Aspect : aérosol
- Couleur : incolore  
transparent
- Odeur : de solvant
- Seuil olfactif : Test non applicable pour ce type de produit.
- pH : Test non applicable pour ce type de produit.
- Point de fusion/point de congélation : Test non applicable pour ce type de produit.
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Test non applicable pour ce type de produit.
- Point d'éclair : -60 °C  
Méthode: (TCC)  
Propulseur
- Taux d'évaporation : Test non applicable pour ce type de produit.
- Inflammabilité (solide, gaz) : Entretient la combustion
- Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Test non applicable pour ce type de produit.
- Pression de vapeur : Test non applicable pour ce type de produit.
- Densité de vapeur : Test non applicable pour ce type de produit.
- Densité relative : 0.696 g/cm<sup>3</sup> à 21 °C

**A25, A26 Bama Power Protector**

Version 1.0  
Date de révision 06.05.2015

Date d'impression 06.05.2015  
Spécification Numéro: 350000026999  
Formule ou numéro de version:  
30000000000000000018769.001

Solubilité(s)	:	insoluble	:
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Test non applicable pour ce type de produit.	:
Température d'auto-inflammabilité	:	n'est pas auto-inflammable	:
Température de décomposition	:	Test non applicable pour ce type de produit.	:
Viscosité, dynamique	:	Test non applicable pour ce type de produit.	:
Viscosité, cinématique	:	Test non applicable pour ce type de produit.	:
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible	:
Propriétés comburantes	:	Test non applicable pour ce type de produit.	:
Autres informations	:	Non identifié	:

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>10.1 Réactivité</b>	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	:	Aucun(e) à notre connaissance.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	:	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	:	Aucun(e) à notre connaissance.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë par voie orale**

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	UE CLP DL50 Calculé(e)		> 2,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

**A25, A26 Bama Power Protector**

Version 1.0  
Date de révision 06.05.2015

Date d'impression 06.05.2015  
Spécification Numéro: 350000026999  
Formule ou numéro de version:  
30000000000000018769.001

Nom	Méthode	Espèce	Dose	Durée d'exposition
Produit	UE CLP CL50 (poussières et brouillards) Calculé(e)		> 5 mg/l	

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	UE CLP DL50Calculé(e)		> 2,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par voie orale**

Nom	Méthode	Espèce	Dose
alcool isopropylique	UE CLP DL50	Rat	5.84 g/kg
naphta léger (pétrole), hydrotraité	UE CLP DL50	Rat	> 5,000 mg/kg
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	UE CLP DL50	Rat	> 5,000 mg/kg
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	UE CLP DL50	Rat	> 5,000 mg/kg
n-hexane	LD50 oral	Rat	16 g/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Nom	Méthode	Espèce	Dose	Durée d'exposition
alcool isopropylique	EU CLP LC50 (vapeur)Mesuré(e)	Rat	> 9,988 mg/l	6 h
naphta léger (pétrole), hydrotraité	EU CLP LC50 (vapeur)	Rat	> 7,630 mg/m3	4 h
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	EU CLP LC50 (vapeur)	Rat	> 7,630 mg/m3	4 h
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	EU CLP LC50 (vapeur)	Rat	> 7,630 mg/m3	4 h
n-hexane	CL50	Rat	48000 ppm	4 h

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

Nom	Méthode	Espèce	Dose
alcool isopropylique	UE CLP DL50	Lapin	16.4 ml/kgY
naphta léger (pétrole), hydrotraité	UE CLP DL50	Lapin	> 2,000 mg/kg
naphta lourd (pétrole),	UE CLP DL50	Lapin	> 2,000 mg/kg

**A25, A26 Bama Power Protector**

Version 1.0  
Date de révision 06.05.2015

Date d'impression 06.05.2015  
Spécification Numéro: 350000026999  
Formule ou numéro de version:  
30000000000000018769.001

hydrotraité			
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	UE CLP DL50	Lapin	> 2,000 mg/kg
n-hexane	DL50	Lapin	3,000 mg/kg

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**Produit :** Le produit lui-même n'a pas été testé.

**12.1 Toxicité**

Composants	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Facteur M	Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Facteur M
alcool isopropylique	Aucune classification proposée		Aucune classification proposée	
naphta léger (pétrole), hydrotraité	Aucune classification proposée		Toxique pour les organismes aquatiques,	

**A25, A26 Bama Power Protector**

Version 1.0  
Date de révision 06.05.2015

Date d'impression 06.05.2015  
Spécification Numéro: 350000026999  
Formule ou numéro de version:  
30000000000000018769.001

			entraîne des effets néfastes à long terme.	
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Aucune classification proposée		Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Aucune classification proposée		Aucune classification proposée	
n-hexane	Aucune classification proposée		Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
isobutane	Aucune classification proposée		Aucune classification proposée	
propane	Aucune classification proposée		Aucune classification proposée	
acétate de n-butyle	Aucune classification proposée		Aucune classification proposée	

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Composant	Biodégradation	Durée d'exposition	Résumé
alcool isopropylique	53 %	5 d	Facilement biodégradable.
naphta léger (pétrole), hydrotraité			Difficilement biodégradable.
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	89 %	28 d	Facilement biodégradable.
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	31.3 %	28 d	Difficilement biodégradable.
n-hexane	Donnée non disponible		
isobutane	70 %	< 10 d	Facilement biodégradable.
propane	70 %	< 10 d	Facilement biodégradable.
acétate de n-butyle	83 %	28 d	Facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n-octanol/eau (log)
alcool isopropylique	0.96 Evalué(e)	0.05

**A25, A26 Bama Power Protector**

Version 1.0  
Date de révision 06.05.2015

Date d'impression 06.05.2015  
Spécification Numéro: 350000026999  
Formule ou numéro de version:  
30000000000000000018769.001

naphta léger (pétrole), hydrotraité	Donnée non disponible	Donnée non disponible
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Donnée non disponible	Donnée non disponible
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	15,884 - 100,000 Evalué(e)	5.8 - 7.6
n-hexane	501.19 Evalué(e)	4.0
isobutane	1.57 - 1.97	2.8
propane	Donnée non disponible	1.81
acétate de n-butyle	Donnée non disponible	2.3

**12.4 Mobilité**

Composant	Point final	Valeur
alcool isopropylique		Donnée non disponible
naphta léger (pétrole), hydrotraité	log Koc	> 1.783 - < 2.36
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	log Koc	> 1.783 - < 2.36
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	log Koc	> 1.783 - < 2.36
n-hexane	Koc	2187.76
isobutane		Donnée non disponible
propane		Donnée non disponible
acétate de n-butyle		Donnée non disponible

**12.5 Évaluation PBT et vPvB**

Composant	Résultats
alcool isopropylique	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
naphta léger (pétrole), hydrotraité	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
n-hexane	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

**A25, A26 Bama Power Protector**

Version 1.0  
Date de révision 06.05.2015

Date d'impression 06.05.2015  
Spécification Numéro: 350000026999  
Formule ou numéro de version:  
3000000000000000018769.001

isobutane	Donnée non disponible Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
propane	Donnée non disponible Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
acétate de n-butyle	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun(e) à notre connaissance.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
L'élimination devrait s'effectuer en conformité avec les réglementations locales, provinciales ou nationales.  
Veuillez recycler l'emballage vide.

Emballages : Ne pas réutiliser des récipients vides.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

	Transport par route	Transport maritime	Transport aérien
<b>14.1 Numéro ONU</b>	1950	1950	1950
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	UN 1950 AEROSOLS, Flammable, 2.1, LTD QTY	UN 1950 AEROSOLS, Flammable, 2.1, LTD QTY	UN 1950 AEROSOLS, Flammable, 2.1, LTD QTY
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	2	2	2.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>			
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>			
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.

**A25, A26 Bama Power Protector**

Version 1.0  
Date de révision 06.05.2015

Date d'impression 06.05.2015  
Spécification Numéro: 350000026999  
Formule ou numéro de version:  
30000000000000018769.001

---

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** : Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Le cas échéant, la(les) révision(s) sont notées par des barres en gras | | dans la marge de gauche.

**Information supplémentaire**

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.